

Mise en ligne le 25 Mai 2023

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 14
Suffrages exprimés : 24

Délibération N° 2023-57
Conseil Municipal du 17 mai 2023

DATE DE CONVOCATION : 9 Mai 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - K. PERROIS - S. BROUILLET - A. DUBRUN - J. MARTINEAU - P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à B. LAFAYE - G. MIGNON donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - J.F. CESSAC donne pouvoir à J.P. DESLIAS - P. ORMECHE donne pouvoir à T. DEGRANDE - W. BOURGEAU donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGER - H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU - E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à P. FREON - S. RAYNAUD donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - C. RAFIN donne pouvoir à S. BROUILLET

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - G. MIGNON - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - W. BOURGEAU - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL - S. RAYNAUD - S. DELIMOGE - P. BERTON - C. RAFIN - S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : T. DEGRANDE

CONTACT RURAL CINÉMA ARGENCE TARDOIRE BONNIEURE (CRCATB) - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'Ordonnance n° 2002-1027 du 26 août 2005 réformant certaines règles budgétaires et comptables applicables aux communes,
VU la délibération n° 2023-25 du Conseil Municipal du 22 mars 2023 portant sur le vote du budget primitif 2023 de la commune,
CONSIDÉRANT la demande d'une subvention exceptionnelle de l'association CRCATB - Contact Rural Cinéma - Argence Tardoire Bonnieure, association permettant de faire rentrer le cinéma dans la ruralité au profit de quinze communes charentaises,
CONSIDÉRANT le solde déficitaire du budget prévisionnel 2023 présenté lors de l'Assemblée Générale du CRCATB le 27 février,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR** :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € au profit de l'association Contact Rural Cinéma Argence Tardoire Bonnieure,
- Dit que cette subvention sera prélevée à l'article 6574 du budget principal 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE